

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 17h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 mai 2025.

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

Délibération N° 22-05-2025 / N°94

Etaient présents les membres en exercice : 71

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 97

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Benoit François, Dominique Verdel, Alain Traisnel, Jean-François Haultceur, Pierre Guillemant, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delambre, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Jacques Thellier, André Bouchind'homme,

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Stéphane Bertout, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Denis Caillierez, Pierre Cuvillier ayant donné

procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémary, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Ernest Auchart, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Frédéric Plaquet.

Secrétaire de séance : Pierre Barrois

Titre de la délibération : Rémunération des animateurs

Vu le code de la fonction publique, notamment l'article L332-23,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Vice-Président rappelle que, dans le cadre de la tenue des centres de loisirs, l'encadrement des enfants accueillis nécessite le recrutement d'animateurs, d'animatrices, de directeurs, de directrices ou d'adjoint(e) et d'agent(e)s techniques.

Monsieur le Vice-Président propose de fixer les rémunérations des agents intervenant dans les accueils collectifs de mineurs avec et sans hébergement intervenant pendant les vacances scolaires (hors activités périscolaires : accueils collectifs de mineurs des mercredis).

Les agents concernés bénéficieront du versement de l'indemnité compensatrice de congés payés.

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée communautaire les forfaits de rémunération suivant :

	Montants
Directeur	80€/ journée
Directeur adjoint	70€/ journée
Animateur BAFA	60€/ journée
Animateur stagiaire	33€/ journée
Aide animateur	26,14 €/ journée
Personnel de cantine et d'entretien	SMIC horaire

Ces montants seront proratisés en fonction du temps de travail.

Certains agents pourront bénéficier, en complément des forfaits journaliers, de primes au regard d'une formation particulière, des missions confiées, de l'assiduité ou pour rémunérer certaines activités spécifiques organisées dans le cadre des accueils de loisirs.

Ces différentes primes sont mentionnées dans le tableau présent ci-dessous :

Titulaire PSC1 (premiers secours)	5€/semaine (5 jours travaillés consécutifs ou non)
Titulaire Surveillant Baignade	10€/jour d'utilisation
Nuitée	10€/nuit
Assiduité	Directeur : 80€/variable
	Directeur adjoint : 70€/variable
	Animateur BAFA : 60€/variable
	Animateur stagiaire : 33€/variable
	Aide animateur : 26,14€/journée

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mai 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les forfaits de rémunération et les primes présentés ci-dessus, à compter du 23 mai 2025,
- de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/05/2025 et publication ou notification du 27/05/2025

